

DOSSIER D'INSCRIPTION – MODALITÉS À CONSERVER –

L'inscription en cours de cirque hebdomadaire au Plongeur s'effectue au moyen de ce dossier d'inscription, par dépôt à La Cité du Cirque (ou par correspondance), aux périodes et aux conditions définies ci-après. L'inscription est valide à réception du dossier d'inscription complet. Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée. 530 places sont disponibles en cours hebdomadaires pour la rentrée 2024-2025.

Les cours hebdomadaires 2024-2025

Le projet pédagogique des cours hebdomadaires au Plongeur est consultable dans le dépliant des cours 2024-2025, disponible en ligne sur leplongeur-cirque.fr ou aux accueils du Plongeur (au Chapiteau et à La Cité du Cirque).

Une foire aux questions sur les inscriptions et les réinscriptions est disponible en ligne sur leplongeur-cirque.fr

Se réinscrire

→ Pour rester dans le même cours en 2024-2025 (= même jour, même horaire) : du 27 mai au 7 juin 2024

→ Pour changer de cours en 2024-2025 : du 10 au 25 juin 2024

Si votre cours est supprimé ou change d'horaire en 2024-2025 : du 27 mai au 7 juin 2024

Si vous avez participé à un stage vacances en 2023-2024 : à partir du 10 juin 2024

L'équipe pédagogique assure une permanence conseil et orientation pour les réinscriptions le mercredi 12 juin 2024 de 12h à 17h à La Cité du Cirque.

S'inscrire pour la première fois

→ À partir du 26 juin 2024 (à partir de 14h) et jusqu'en septembre, dans la limite des places disponibles

L'équipe pédagogique assure une permanence conseil et orientation pour les nouvelles inscriptions le mercredi 26 juin 2024 de 14h à 18h à La Cité du Cirque.

Rentrée et calendrier

Le Plongeur et ses accueils sont fermés les 5, 6 et 14 juillet, du 1^{er} au 31 août inclus, les 5 et 6 septembre 2024.

Les cours débutent la semaine du 23 au 28 septembre 2024.

La première séance de l'année est une séance d'essai (qui nécessite d'avoir effectué la démarche d'inscription). L'inscription est confirmée pour l'année dès la deuxième séance. En cas d'absence non justifiée à la première séance, l'inscription ne sera pas maintenue. Si vous devez annuler votre inscription avant la première séance, contactez-nous immédiatement.

Les cours se déroulent à un rythme hebdomadaire de mi-septembre 2024 à début juin 2025, hors vacances scolaires et jours fériés. Un calendrier de l'année est remis en octobre.

Avantages licenciés

Sur présentation de votre carte de licence de la Fédération française des écoles de cirque, des avantages vous sont réservés :

→ Tarif préférentiel (10 €) sur les spectacles du Plongeur (saison 2024-2025 et festival Le Mans fait son Cirque)

→ 10 % de réduction à La Boîte à Jeux, 20 rue Nationale au Mans (valable sur tout le magasin et sur le matériel de cirque)

Représentation des usagers

Vos représentants élus au conseil d'administration du Plongeur sont Thierry Bulourde suppléé de Christine Kerhamon. Vous pouvez les contacter par e-mail en écrivant à l'adresse bonjour@leplongeur-cirque.fr

Documents à fournir

- Le dossier d'inscription (fiches administrative, santé et règlement complétées et signées en pages 3, 4 et 5).
- L'avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022) de la personne responsable légale ou de l'élève majeur.
- Si vous avez changé d'adresse : un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.
- Pour une réinscription en cours de Spécialisation : l'avis d'orientation remis par l'équipe pédagogique.

À fournir à la rentrée et au plus tard à la deuxième séance (semaine du 30 septembre 2024) :

- Le règlement de l'intégralité de votre inscription (cours et licence annuelle fédérale).
- Pour les cours de Spécialisation niveau 2 : un certificat médical de non contre-indication daté de moins d'un an.
- Pour les cours de Loisir Parents-enfants : l'attestation assurance responsabilité civile de chaque adulte accompagnateur.

Modalités financières

Licence fédérale

La licence de la Fédération française des écoles de cirque est individuelle, obligatoire et inclut une assurance couvrant l'élève durant l'activité (cours hebdomadaire et tout stage suivi dans l'année). Tarif : 23 €. Exception pour le cours de Loisir Parents-enfants : l'adulte accompagnateur doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

Règlement

Le règlement de l'intégralité de l'inscription (cours et licence annuelle) s'effectue à partir de septembre et est exigé au plus tard à la deuxième séance de l'année. L'année n'est pas remboursable (excepté pour raison médicale ou déménagement sur présentation d'un justificatif, et pour une période minimale de 3 mois). Il est possible d'arrêter à l'issue de la première séance (séance d'essai) en informant expressément les chargées d'accueil et d'inscriptions (et pas seulement les intervenants) avant la deuxième séance. Dès la deuxième séance, l'inscription est considérée comme définitive et le montant de l'année est dû en intégralité.

Tarifs des cours

Pour la rentrée 2024-2025, le quotient familial entre dans le calcul de la tarification des cours hebdomadaires. Cinq gammes de tarifs (A à E) sont définies en fonction du cours suivi (se reporter à la grille de cours). Les tarifs sont différenciés selon le domicile (Le Mans ou extérieur) et le quotient familial. Le quotient familial est calculé à partir du revenu fiscal de référence divisé par 12 et divisé par le nombre de parts fiscales. Si vous ne souhaitez pas présenter votre avis d'imposition, le tarif maximum s'applique.

Réductions

Pour deux cours choisis par une même personne, le tarif le plus bas s'applique au cours le moins cher.

L'inscription d'une autre personne d'un même foyer (parent, enfant, frère, sœur) donne droit à une réduction de 20 € sur le cours choisi.

Moyens de paiement acceptés : carte bancaire, espèces, chèques (à l'ordre de : Régie de recettes du Plongeur), chèques vacances (ANCV), coupons sport (ANCV), bons temps libre (CAF), e.pass Jeunes Pays de la Loire, Pass Culture, chèques Collèges 72. Facture sur demande.

Règlement intérieur du Plongeur, Pôle national Cirque Le Mans

Merci de bien vouloir respecter les points suivants pour le bon déroulement des cours :

- La règle des 5 minutes pour l'heure d'arrivée : vous pouvez arriver dans la salle ou y accompagner votre enfant au plus tôt 5 minutes avant le début du cours et revenir le chercher au plus tôt 5 minutes avant la fin du cours.
- Les parents et les familles n'assistent pas aux cours, pour le bon déroulement des enseignements.
- L'attente dans les gradins de la grande salle n'est pas autorisée. Pour patienter pendant le cours, Le Chapiteau est ouvert du lundi au samedi, sans obligation de consommation au café.
- Un sens unique de circulation est mis en place pour accéder à la grande salle : entrée par le grand couloir (vestiaires et sanitaires sur le chemin), sortie et retour à l'accueil au bout des gradins.
- Des vestiaires non mixtes sont à disposition des élèves pour se changer.
- Une tenue adaptée est recommandée pour le confort et la sécurité de l'activité : vêtements de sport (pas de jeans ou de pantalons serrés), cheveux attachés, pas de bijoux ou montres, gourde d'eau (fontaine dans la grande salle).
- Les élèves sont placés sous la responsabilité des intervenantes et des intervenants uniquement durant la séance et sur l'espace de pratique. Les parents sont responsables de leur enfant en-dehors des horaires de cours. Si l'enfant est autorisé à quitter en autonomie l'établissement à l'issue du cours, l'autorisation de sortie doit être signée (en page 4).
- Il est recommandé de laisser à la maison bijoux, téléphones portables et objets de valeur. Le Plongeur et les membres de l'encadrement ne pourront en aucun cas être tenus responsables du vol ou de la détérioration des objets personnels.
- Des informations importantes relatives à l'organisation des cours et à la vie de l'établissement sont régulièrement communiquées aux élèves par e-mail et par voie d'affichage à La Cité du Cirque. Il est demandé d'en prendre connaissance pour le bon déroulement de l'année.

– FICHE ADMINISTRATIVE –

Élève

A déjà suivi un cours ou un stage au Plongeoir par le passé : oui non

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Date de naissance : Âge au 1/09/2024 : Genre : féminin masculin neutre

Adresse :

Code postal - Ville :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

E-mail* de l'élève :

Autre(s) membre(s) du foyer inscrit(s) ? Lister nom(s) et prénom(s) :

Parent 1

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail* :

Parent 2

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail* :

* En renseignant votre adresse e-mail, vous consentez à recevoir les informations ponctuelles du Plongeoir sur les cours hebdomadaires (organisation de l'année...) et sur la vie de l'établissement. Cette adresse e-mail est utilisée exclusivement par Le Plongeoir à ces fins et n'est pas communiquée à des tiers. Vous pouvez à tout moment mettre fin à la réception de ces e-mails en utilisant le lien intégré dans l'e-mail.

Cours choisis

Indiquez le ou les cours choisis en 2024-2025. Pour chaque cours, vous pouvez indiquer un autre créneau en second choix si votre premier choix s'avérait complet au moment de réception de votre dossier d'inscription.

L'admission en cours de Spécialisation niveau 1 et niveau 2 et dans l'option cours En piste se fait sur avis de l'équipe pédagogique (au moyen de l'avis d'orientation remis à l'élève en fin d'année).

	Intitulé du cours	Jour et horaire (choix 1)	Jour et horaire (choix 2)
Cours n° 1			
Cours n° 2			
Cours n° 3			

Souhaits d'options pour les cours de Spécialisation niveau 1 et niveau 2 : entraînement libre école du spectateur
 stage week-end cours En piste je ne sais pas encore L'inscription dans les options s'effectue à la rentrée.

Dans le futur, seriez-vous intéressé par l'ouverture de nouveaux créneaux de cours hebdomadaires :

→ le vendredi soir : oui, ça m'intéresse non

→ le samedi après-midi : oui, ça m'intéresse non

Autorisation de sortie (à remplir par la personne responsable légale si l'élève est mineur)

Je soussigné, soussignée responsable légal de l'enfant inscrit ci-dessus, autorise mon enfant à quitter de manière autonome l'établissement à l'issue de son cours et décharge de toute responsabilité Le Plongeoir.

Fait à le Signature :

Règlement intérieur

Je soussigné, soussignée inscrit en 2024-2025 ou responsable légal de l'enfant inscrit ci-dessus déclare avoir lu et compris le règlement intérieur du Plongeoir et en accepter les conditions.

Fait à le Signature :

– FICHE SANTÉ ET IMAGE –

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Personne responsable légale (de l'élève mineur)

Nom et prénom : Lien avec l'élève :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Personne à contacter en cas d'urgence (si différente de la responsable légale)

Nom et prénom : Lien avec l'élève :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Indications médicales

L'élève inscrit présente-t-il des particularités médicales, motrices ou psychologiques : oui non

Si oui, merci d'indiquer tout élément important à porter à la connaissance de l'équipe pédagogique :

.....
.....

Décharge médicale (à remplir par l'élève majeur ou la personne responsable légale si l'élève est mineur)

Je soussigné, soussignée

certifie ne pas avoir connaissance d'un état de santé *de moi-même* ou *de mon enfant* susceptible d'interdire ou de limiter la pratique d'une activité physique ;

atteste que *moi-même* ou *mon enfant* n'a pas subi d'intervention médicale/chirurgicale récente, n'a pas eu de blessures traumatiques récentes, et ne fait pas l'objet de contre-indication à la pratique d'une activité physique ;

atteste avoir pris connaissance des risques liés à l'activité et assume l'entière responsabilité des dommages liés à cette pratique qui seraient dus à l'état de santé actuel *de moi-même* ou *de mon enfant* ;

m'engage à signaler au Plongeoir toute modification de l'état de santé *de moi-même* ou *de mon enfant* susceptible d'infirmier cette attestation ;

m'engage à ce que *moi-même* ou *mon enfant* ne vienne pas en cours en cas de suspicion de Covid-19 ou de toute autre infection virale fortement contagieuse ;

autorise Le Plongeoir à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Fait à le Signature :

Aucun traitement ne sera administré par un membre du Plongeoir.

La présentation d'un certificat médical (daté de moins d'un an) est exigée chaque année uniquement pour l'inscription en cours de Spécialisation niveau 2 afin d'attester l'absence de contre-indication à la pratique du cirque à ce niveau.

Autorisation de droit à l'image (à remplir par la personne responsable légale si l'élève est mineur)

Je soussigné, soussignée, autorise Le Plongeoir, Pôle national Cirque Le Mans, à l'occasion des activités d'enseignements (cours hebdomadaires et événements liés), à utiliser mon image (ou celle de l'enfant dont je suis responsable légal) sous toute forme (photographies et/ou vidéos), à des fins de communication et à titre non commercial, pour les usages suivants :

- publication sur les supports digitaux du Plongeoir (site web leplongeoir-cirque.fr, réseaux sociaux, newsletter...);

- publication dans les supports imprimés du Plongeoir (brochure semestrielle, dépliant...);

et à l'exclusion de toute exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée et à la réputation.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de cinq années.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), je peux exercer mon droit d'accès, de rectification des données et d'opposition pour motif légitime en contactant Le Plongeoir.

Fait à le Signature :

– FICHE RÈGLEMENT –

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Nom et prénom de la personne responsable légale en charge du règlement :

Tarif

Le montant de votre inscription est soumis à vérification et validation du pôle Administration du Plongeur à la réception du dossier d'inscription.

- A (Loisir Parents-enfants – Loisir 5-7 ans – Loisir Grands adultes)
- B (Loisir 8-10 ans – Loisir avancé 8-10 ans)
- C (Loisir 11-16 ans – Loisir avancé 11-16 ans – Spécialisation niveau 1)
- D (Loisir Adultes)
- E (Spécialisation niveau 2)

Montant total de l'inscription = tarif du cours + licence annuelle 23 € =

L'inscription est définitive à l'issue de la première séance de l'année en septembre 2024. À l'issue de cette séance, je m'engage à régler le montant total indiqué ci-dessus.

Fait à le Signature :

Réservé à l'administration

Quotient familial :

1 2 3 4

Total à régler :

tarif du cours n° 1

+ tarif du cours n° 2

+ tarif du cours n° 3

+ licence 23 €

- réduction même foyer

=

Saisie OT CM A

CB :

Chèque :

Espèces :

Bons CAF :

Autres :

TARIFS	A	B	C	D	E
DOMICILE AU MANS					
1 - Quotient familial < 501 €	100 €	115 €	130 €	130 €	130 €
2 - Quotient familial 501 € à 700 €	150 €	173 €	195 €	195 €	195 €
3 - Quotient familial 701 € à 1 200 €	200 €	230 €	260 €	260 €	260 €
4 - Quotient familial > 1200 €	258 €	279 €	320 €	340 €	384 €
DOMICILE EXTÉRIEUR AU MANS					
4 - Tous quotients familiaux	258 €	279 €	320 €	340 €	384 €